

DÉLIBÉRATION

N° D 2022 - 318

du conseil municipal de Saint-Palais-sur-Mer Séance du 15 décembre 2022

Par suite d'une convocation en date du jeudi 8 décembre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'hôtel de ville de Saint-Palais-sur-Mer le jeudi 15 décembre 2022 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Nombre de conseillers :	<i>Présents</i> : Claude BAUDIN, Jean-Louis GARNIER, Isabelle PRUD'HOMME, Bruno GUISE, Jeanne FETTU, Guillaume CHEREL, Gérard LAVIGNE, Christine DEFAUT, Stéphane MAGRENON, Thierry BLONDEL, Aude TRECOURT-BESSARD, Christine FRESSONNET, Eric PILLOTON, Fabienne RASSON, Maité FLAUSSE, Chantal DESCHAMPS PERGAY, David MESCHIN, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD, Jean-Louis FOURNIER, Catherine CODRIDEX.
en exercice : 27	<i>Absents représentés</i> : Sandrine PROUST (procuration à J. Fettu), Fabienne LABARRIERE (procuration à B. Guise), Isabelle LEPARMENTIER (procuration à C. Defaut), Pierre BERNARDAUD (procuration à G. Lavigne), Alain PRIET (procuration à C. Baudin), Bertrand DOUCET (procuration à G. Demont).
présents : 21	<i>Absent</i> : David MESCHIN.
procurations : 6	Maité FLAUSSE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
absent : 1	
votants : 26	

Objet : avenue de la République / orientations d'aménagement suite à concertation publique

Jean-Louis Garnier, adjoint délégué à l'urbanisme et droit des sols, expose que la commune a engagé une démarche de concertation citoyenne autour du réaménagement de l'avenue de la République visant à associer à la réflexion les différents usagers de cette artère majeure de notre commune : habitants, résidents secondaires, commerçants et touristes.

La première étape, sous la forme d'une réunion publique, s'est tenue le 18 mai 2022 afin d'ouvrir le cycle de concertation et définir conjointement une méthode pour la suite de la démarche. Une centaine de personnes était présente et un nombre significatif d'entre elles a souhaité s'impliquer dans cette réflexion collective.

3 ateliers de travail ont été organisés au cours de l'été (4 juillet, 11 août et 8 septembre) réunissant près de 60 personnes en vue de réaliser un diagnostic partagé.

.../...

Parallèlement, une urne a été déposée en mairie avec un questionnaire afin de recueillir l'avis de la population (soit 110 personnes) et les élus ont tenu un stand, plusieurs jeudis, sur le marché au cours de l'été en vue de permettre à un large panel de s'exprimer.

Enfin, le 17 novembre 2022, le bilan de la phase diagnostic a été présenté à l'occasion d'une réunion publique qui a réuni 50 personnes, dont quelques commerçants. Dans une seconde partie de la réunion, il a été proposé aux participants d'exprimer leurs attentes et priorités d'amélioration et de réaménagement de cet espace urbain.

Après analyse des résultats et prise en compte des besoins et attentes exprimés par les participants, la présente délibération décline les orientations retenues en deux étapes.

En effet, il convient de transformer ces expressions en propositions applicables et en actions à déployer en distinguant ce qui peut être mis en œuvre rapidement (incidence financière supportable, moyens humains à disposition) et ce qui nécessite un travail d'élaboration et une planification plus importante.

Cette mise en perspective implique une approche globale pour que les actions retenues ne le soient pas seulement individuellement, mais plutôt appréhendées avec le souci d'une compatibilité les unes avec les autres pour une cohérence d'ensemble du plan d'actions à définir.

La première étape concernera les actions à mettre en œuvre dès la prochaine saison estivale et la seconde les actions s'inscrivant dans le cadre d'un réaménagement urbain à moyen terme.

Pour la mobilité :

L'objectif étant la sécurisation des flux et, prioritairement, celui des piétons :

- un itinéraire conseillé de délestage saisonnier pour les voitures et vélos sera mis en place,
- la visibilité de la zone 20 (avenue de la République, rue Benjamin Delessert) sera optimisée avec l'ajout d'un revêtement pour gommer l'aspect route, la suppression du rond-point de la pharmacie et l'amélioration de la signalisation pour la rendre plus compréhensible ; la verbalisation sera renforcée moyennant l'accroissement, en haute saison, des effectifs ASVP et leur déploiement pour mieux faire respecter les règles d'usages.

Dans un second temps, un schéma des mobilités sera lancé prenant en compte les attentes exprimées par les habitants, notamment celles liées à la circulation des vélos et à la mise en œuvre de pistes cyclables.

Pour le cadre de vie :

L'objectif est de verdir le cadre de vie pour le rendre agréable, plus vivant et mieux adapté aux conséquences du réchauffement climatique.

Dans la mesure où le réaménagement de la place du Commerce n'est pas techniquement réalisable dès 2023, des premières opérations de végétalisation compatibles avec les aménagements existants seront effectives dès l'été prochain. Elles seront suivies, dans un second temps, d'un plan d'actions pour la renaturation de l'espace centre-ville et la création d'une coulée verte piétonne vers le lac.

Pour les commerces :

L'étude pour l'élaboration du règlement local de publicité (RLP) sera lancée en concertation avec les commerçants pour l'amélioration de l'esthétique des commerces avec notamment une réflexion sur le traitement des enseignes et la publicité.

Parallèlement, une proposition d'échanges sera faite aux commerçants concernant les demandes relevant de leur responsabilité (types de commerces, ouverture à l'année...).

L'exposé de Jean-Louis Garnier entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (5 contre : Guy Demont, pouvoir de Bertrand Doucet, Marie-Christine Bastard, Jean-Louis Fournier, Catherine Codridex), décide :

- ✚ approuve le plan d'actions proposé qui résulte de la concertation citoyenne menée depuis plusieurs mois autour du réaménagement de l'avenue de la République.

Pour le maire empêché,

Le premier adjoint,



Jean-Louis GARNIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 20 DEC. 2022

Mise en ligne sur le site internet le : 20 DEC. 2022

